



# Spaniel Club Français

Association fondée en 1898 affiliée à la société centrale canine

reconnue d'utilité publique agréée par le ministère de l'agriculture.

## **REUNION DE COMITE DU 28 JANVIER 2017** **6 Avenue Maurice Ravel 75012** **Début de la réunion 10h**

### **Ordre du jour du 28 Janvier 2017**

Les points de l'ordre du jour de la réunion de comité du 6 décembre seront à nouveau étudiés  
Approbation des PV du 6 Septembre 2016 et du 6 décembre

#### Communication du President

1. Cooptation d'un nouveau membre, remplacement de M. Pasturel
2. Communication des commissions
  - a. Cocker Américains
  - b. Cocker Anglais
  - c. Springers
  - d. Autres variétés
  - e. Travail
  - f. Délégués
3. Juges en formation :
  - a. Juges standards
  - b. Juges travail validation des cursus des nouveaux candidats (règlement des juges)
4. Nouveaux statuts
5. Préparation Nationale d'élevage 2017
6. Site du SCF M. Fritsch propositions
7. Trésorerie : Bilan financier des régionales d'élevage

8. Régionales d'élevage
  - a. Protocole de fonctionnement, budget....
9. Questions diverses

### **Réunion de comité du 28 janvier 2017**

**Présents:** D.Giacomo, L.Schuehmacher, C. Feyler, M.Fritsch, R. Debard, P. Ballardini, D. Mangold, D. Cornet-Gougou, G. Gac, I. vergne-Malard

**Absents excuses:** R. Puyo, Y. Chavernac, P. Lejeune.

**La réunion commence par un hommage à Christian Eymar-Dauphin , le Président demande aux membres du comité de respecter une minute de silence.**

#### **Approbation du PV de comité du 6 décembre**

En application de l'article 16 des statuts du SCF le PV du 6 décembre est approuvé

#### **Communication du Président**

Un courrier du Spaniel Club Belge informe le comité du SCF de plainte à l'encontre d'une éleveuse Madame Isabelle Ley, il semblerait que les chiots naissent en Belgique et sont déclarés en France, vaccinés à la frontière par des vétérinaires français et vendus en Belgique . L'affaire doit être réglée par la Royale St Hubert

Une seconde plainte pour déclaration de saillie frauduleuse est portée à la connaissance du SCF. La chienne de Monsieur Florent Gadenne n'a pas été saillie par le mâle choisi, Mme Ley aurait utilisé un autre étalon sans avertir le propriétaire, les chiens issus de cette saillie ont de faux pedigrees. Le SCF avertira la SCC et conseillera au propriétaire de la chienne de procéder à une identification ADN de l'ensemble de la portée avec test de filiation.

#### **1. Cooptation d'un nouveau membre du comité**

Trois candidatures sont proposées

M. Bossuet

Mme Galand

M. Desmarchelier

Un vote à bulletin secret est proposé

M. Bossuet 6

Mme Galand 3

M. Desmarchelier 1

M. Bossuet rejoindra le comité

#### **2. Communication des commissions**

***Cocker américain***

- ✓ Mme Mangold informe le comité que M Boulois fait don de la bibliothèque de son épouse au SCF.  
Mme Mangold se charge d'en dresser l'inventaire et le comité décidera de la suite à donner ce qui sera conservé au SCF et donne à la médiathèque de la SCC.
- ✓ La commission envisage de faire une enquête sur les attentes des propriétaires d'américains en utilisant les sondages internet.
- ✓ Classe travail pour les américains. Le comité décide de ne pas ouvrir une classe travail pour les américains mais de les autoriser à posséder un carnet de travail pour concourir en field.
- ✓ Une réclamation a été faite à la SCC pour une portée La chienne trop jeune pour reproduire (10 mois) n'était pas confirmée, la portée n'aurait pas dû être inscrite au vu du règlement figurant sur les imprimés de la SCC. *"Avant toute saillie, il y a lieu de s'assurer que les 2 géniteurs sont enregistrés définitivement au Livre des Origines Français (LOF) et sont titulaires du certificat définitif, c'est-à-dire du Pedigree (décret du 26.2.1974), ou inscrit au livre généalogique d'une Société Canine reconnue par la F.C.I. (dans le cas d'un étalon étranger). Dans le cas où un **géniteur impliqué dans une saillie n'a pas atteint l'âge de confirmation à la date de la saillie, le dossier sera impitoyablement rejeté, en aucun cas mis en attente** (Décision du Comité de la S.C.C en date du 14 février 1979) et non remboursé.* De plus nous constatons également en consultant ce même document émis par la SCC que pour une saillie réalisée en Novembre 2015 et déclarée en Décembre 2016 un contrôle ADN aurait dû être exigé ce qui n'est pas le cas, aucun chiot issu de cette portée n'a l'identification ADN. *"Entre 4 mois et 8 mois après la saillie, le montant des frais de traitement est également de 20 € et il est de plus obligatoire de procéder à un contrôle de compatibilité de filiation pour toute la portée **(\*) la compatibilité de filiation des chiots avec leurs géniteurs, pour l'ensemble des chiots constituant la portée, doit être établie et les empreintes génétiques des chiots et de leurs géniteurs doivent être enregistrées dans la base de données de la SCC.**"* .Le club aurait dû être averti. Mme Ballardini a adressé un courrier à la SCC qui a ce jour n'a pas reçu de réponse. Une relance sera faite.
- ✓ Mme Hatton a envoyé un message au président demandant une justification du refus d'inscription au livre d'attente, il n'y a pas obligation de justification du refus sur les imprimés.

### **Commission cocker anglais**

Homologation des titres de champion

Un résultat TB sera le qualificatif exige pour homologuer, les membres du comité ne souhaitant pas multiplier les épreuves, les fields amateurs qui offrent plus de souplesse pour les propriétaires débutants en field, terrains adaptés et juges pédagogiques et bienveillants permettent d'obtenir des résultats pour homologuer.

Mme Ballardini pose la question de l'organisation d'épreuves de BICP qui seraient également prises en compte pour l'homologation des championnats. Le comité retient le projet qui demande une étude approfondie : recherche de terrains appropriés, formation des juges de Spaniels, Cette épreuve devra être encadrée par le SCF et des juges Spaniel

La commission de travail se charge d'élaborer le projet M. Christian Feyler se propose pour se charger de ce travail.

- Juge NE

Mme Ballardini a appris jeudi 26 Février que Mme Reid pressentie pour juger les mâles à la NE ne sera pas présente pour raison de santé, elle propose de la remplacer par M. Petr Studenik éleveur et juge Tchèque. Le comité accepte à l'unanimité.

Mme Heraud est pressentie dans le cas d'un désistement ou de la non disponibilité de M. Studenik et dans ce cas Mme Cornet Gougou deviendrait suppléante

- Appel en confirmation

Mme Ballardini et tous les membres de la commission ont déclenché avec l'accord du comité consulte par voie électronique, deux appels en confirmation pour le motif de manque de type.

Résultat de la consultation :

Appel N° 1 concernant Jane des Petits Castors confirmée par M. Mabille

Favorables à L'appel 9 voix

Défavorables : 2 voix

Non réponses : 1

Appel N° 2 concernant Nouthis of Glharama confirmé par M. Monscavoit

Favorables à L'appel 9 voix

Défavorables : 2 voix

Non réponses : 1

Mme Ballardini demande s'il est envisageable de n'accepter que les chiens confirmés en field. Le règlement des fields ouvre les concours à partir de 10 mois il faudrait modifier le règlement. C'est impossible.

- Points de non confirmation

Il sera proposé à la SCC la modification des points de non confirmation. Concernant les couleurs de robe « indésirables » (couleur zibeline, zébrures...) le comité ne souhaite pas dans un premier temps refuser les chiens à l'examen de confirmation. Une étude sera menée par la commission sur les pratiques des autres pays concernés par la question en matière de reproduction. Toutefois le comité est unanime pour ne pas classer ces chiens en expositions et pour leur attribuer des qualificatifs les excluant des cotations et homologations.

Le PV de réunion de la commission cocker anglais est approuvé à l'unanimité avec les modifications apportées à l'homologation des titres de champion.

### ***Commission autres variétés***

Mme Cornet-Gougouin informe le comité du courrier qu'elle a envoyé au président des chiens d'eau rappelant l'histoire de l'Irish Water Spaniel

### ***Commission travail***

- Le PV de la commission est adopté à l'unanimité.
- M. Schuehmacher informe le comité des changements de calendrier.

Le calendrier des concours spaniels n'a pas encore été approuvé par la SCC il le sera le 21 Février et il sera trop tard vu les délais d'inscription sur GESCON pour participer au field de Majesq, Ce concours est donc supprimé car aucune autre date n'est possible sauf autorisation exceptionnelle de la SCC .

- Remise des récompenses de la saison gibier tire

Elle se fera lors du field de Vauvert la majorité des concurrents étant présents

### ***Commission délégués***

- M.Fritsch présente la réunion qui aura lieu la veille de la NE à Montluçon. Il s'agit d'une réunion d'échanges et de communication. Informations du comité qui souhaite une uniformisation des pratiques quant au tarif des TAN et field d'initiation, harmonisation des dates de journées de délégation. Le comité souhaite être consulté sur le choix des juges invités par les délégués
- Des procédures d'organisation devront être définies.

- Des régions ne sont pas prises en charge par des délégués Rhône Alpes, Franche comté, Eure,
- Mme Bouveron a démissionnée, elle a été remplacée par Didier Chave.
- M. Durand-Bourjate a démissionné M. Giacomo a sollicité plusieurs personnes seul M. Degaudens a accepté de le remplacer, il faudra constituer une équipe.
- M. Fritsch est chargé par le comité de trouver des volontaires pour s'investir dans le poste de délégué. Dans certaines grandes régions il serait souhaitable d'avoir deux délégués

Le rôle des délégués doit être recadré, la charte envoyée par M. Fritsch doit entrer en vigueur et être appliquée. M. Giacomo se charge d'envoyer à nouveau un courrier aux délégués.

Le comité décide de redéfinir le découpage de certaines délégations de manière plus logique. Les départements 32/09/31/65 seront regroupés ainsi que 46/12/82/81

### **3. Juges en formation**

- Juges standard

M. Bonnet a terminé ses secrétariats, Melle Hurstel fera un secrétariat le jour de la NE avec Mme Stephan et le lendemain avec M. Médard-Mangin pour les autres variétés

Mme Ballardini propose avec l'accord de la commission cocker anglais que M. Desmarchelier poursuive son cursus pour devenir juge. Le comité donne son accord à l'unanimité. Il pourra effectuer un assessorat lors de la NE avec Mme Stephan et le lendemain avec M. Médard-Mangin pour les autres variétés.

- Extensions

Le comité donne son accord pour les extensions de Mme Boulot et de M. Muzereau

- Assessorats Kooikerhondje

Mme Vergne-Malard, M. Bossuet et M. Le Roueil feront leur assessorat avec Mme Cornet-Gougou lors de la N.E

- Le comité décide de proposer Mme Catherine Héraud juge formateur

L'examen du club devra être programmé au cours du dernier trimestre 2017 pour tous les candidats.

### **4. Nouveaux Statuts et règlement intérieur**

Le comité remercie M. Yves Linossier et Mme Cornet-Gougou pour le travail préparatoire qu'ils ont effectué (voir annexe projet de statut et R.I)

La question du quorum est débattue et demande un vote :

7 membres 3 voix

8 membres 7 voix

Le quorum sera donc de 8 membres

Les nouveaux statuts et RI sont approuvés par le comité il faut maintenant en rédiger la forme définitive

### **5. Préparation de la Nationale d'élevage**

- Un budget de 60 euros est attribué par délégation pour le buffet, les remboursements se feront sur justificatifs conformes (factures)

Sur place pour le montage M. Cessac, M. Bonnet, M. Martins, M et Mme Trouilloud

Cinq rings à installer

- Trophée du Beau et du Bon

M. Bossuet sera chargé de juger ce trophée

Chaque juge aura au préalable désigné le meilleur chien engagé en classe travail au qualificatif excellent et ayant obtenu un excellent en field trial (carnet de travail demandé), mâle et femelle pour les cockers anglais par couleur et pour chaque variété.

- Le tableau des tâches sera envoyé à tous les membres du comité
- La distribution des coupes pour les CACS et RCACS se fera sur présentation du carton estampillé par le photographe
- Le tirage de la tombola sera fait lors du buffet (au début)

## 6. Site SCF

M. Fritsch présente les modifications à apporter au site : calendrier des manifestations, carte des délégations, lien FB ...

Un devis de 2000 euros a été établi

Le comité souhaite élargir et demande de faire un appel d'offre à d'autres entreprises avec un cahier des charges précis. Il est également important de prévoir une version anglaise du site.

## Trésorerie.

- M. Giacomo communique au comité les inquiétudes de l'expert-comptable qui n'avait pas de contact avec le trésorier.
- Changement de banque, le comité donne son accord pour l'ouverture d'un compte au Crédit Mutuel, il est également décidé à l'unanimité de demander deux cartes bancaires, les règlements étant de plus en plus difficiles par chèques.  
Une sera attribuée au trésorier, l'autre au président de la commission de travail
- Le comité décide également à l'unanimité que le président pourra détenir un carnet de chèques
- Protocole de remboursement  
Le comité décide à l'unanimité de supprimer l'exigence de pièces administratives suivantes : *Photocopie du permis de conduire du conducteur*, *Photocopie de la carte grise du véhicule*, *Photocopie du contrat d'assurance du véhicule utilisé*  
Ces pièces ne sont exigées ni par les canines territoriales ni par la SCC pour les remboursements. Il suffira de rédiger un justificatif et de le faire signer par les juges (ou autres personnes) en double exemplaires.

## 7. Questions diverses

- Tests génétiques par filiation M. Debard demande au comité de se prononcer sur ce sujet. Le comité donne son accord sous conditions de s'assurer, preuves à l'appui de la filiation avec les parents
- **AG Marne la Vallée le 10 Juin 2017**  
Prix des chambres 120 € hôtel desservi par des navettes à partir de la gare.
- Mme Cornet-Gougou propose d'étudier la possibilité d'organiser l'Européenne Spaniel en France
- Mme Cornet-Gougou propose que le SCF se présente officiellement au nouveau Président de la SCC
- Mme Ballardini rappelle que 2018 sera l'année de la cinquantième N.E, il faudra préparer l'évènement, elle souligne également que Mme Stephan arrêtera de juger et demande de prévoir un hommage lors de la N.E 2018 ou lors de la dernière expo ou elle officiera.

Fin de la réunion 15h30